



Avocats Associés

Pierre-François Van den Driesche
Emmanuel Jacqmard
Patrick Conrads
Maxime Le Borne
Alain Mercier

En groupement avec

Paul Foriers
Charlotte Piers
Thomas Verbeeck

Avocats

Hugo Chastelain de Belleroche
Céline Blanckaert
Louise Tonnelier
Zoé Salomé
Mathias Looze
Pierre Lange

SIAMU
Monsieur Thierry MERCKEN
Directeur général
Avenue de l'Héliport, 11-15

1000 BRUXELLES

FAX : 02/203.30.00

Bruxelles, le 12 octobre 2017

Monsieur le Directeur général,

Concerne : *SLFP / SIAMU (Prérogatives syndicales)*
M. réf. : *AM-1709128/AM/AM/AM*

Je reviens à ma lettre du 29 septembre dernier, laquelle n'a pas reçu de réponse ni même d'accusé de réception.

Tenant compte de cette désinvolture et sauf à obtenir, dans les huit jours, les documents qu'il demande, mon client m'a donné instruction de déposer une plainte pénale pour dénoncer ce qu'il considère être une entrave à ses prérogatives syndicales.

Je tenais à vous en aviser.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur général, à l'assurance de ma considération très distinguée.

Alain MERCIER